



**DIDE YOU KNOW?**  
Promotion 2024 – 2025  
28 mars 2025

**Newsletter spéciale : le Master II Droit international et Droit européen vous retrace son voyage à Genève et vous présente le rôle d'institutions fondamentales de la ville**



Le Master DIDE sur les rives du lac Léman, au cœur du droit international, par Maëva JAUNEAU.....1

Le projet muséal de la Fondation Gandur pour l'Art Genève dans la ville de Caen, par Kleidi CEKREZI.....3

Comprendre l'OMC : rôle et fonctionnement d'une institution clé, par Hugo LUCKMAN.....5

L'Organisation des Nations unies à l'aube de ses 80 ans : entre réussite et défis contemporains, par Camille CHIRAT.....7

Suisse-Union européenne : entre indépendance et intégration, quel avenir pour la relation ?, par Vivien LETAILLEUR.....9



Cofinancé par  
l'Union européenne



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE



INSTITUT CAENNAIS  
DE RECHERCHE  
JURIDIQUE



## Le Master DIDE sur les rives du lac Léman, au cœur du droit international

Tôt le matin du dimanche 16 mars, nous, étudiants du Master Droit international et droit européen de l'Université de Caen, avons pris la route en direction de Genève. Après un long trajet ponctué de discussions animées et d'une certaine impatience à découvrir la Genève internationale, nous sommes arrivés en fin de journée à l'auberge de jeunesse où nous nous sommes installés pour les quelques jours à venir.

Le lundi après-midi, notre première visite nous a conduits au cœur du quartier des Nations. Ne pouvant accéder aux institutions, nous avons choisi de faire le tour du quartier et de passer devant plusieurs organisations internationales afin d'associer une image concrète à ces institutions dont nous entendons parler depuis de nombreuses années. Une photo souvenir prise devant le Palais des Nations, siège européen de l'ONU, est ainsi venue marquer cette étape symbolique de notre séjour, placé sous le signe de la découverte des grandes institutions internationales.

La journée s'est poursuivie par la traversée du lac Léman, offrant une vue imprenable sur la ville et ses paysages, avant de partager un moment de convivialité autour d'un café, l'occasion d'échanger dans un cadre plus détendu.

Le mardi 18 mars a été marqué par une visite majeure : celle de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Accueillis par Madame Natalia DEBLUE, membre de l'équipe de communication, nous avons pu approfondir notre compréhension du rôle central de l'OMPI dans la protection et la promotion de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Madame DEBLUE nous a présenté les missions essentielles de l'organisation : encourager l'innovation, faciliter la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle et accompagner les États membres dans la mise en œuvre de politiques adaptées. Elle a également insisté sur l'importance de l'équilibre que l'OMPI cherche à maintenir entre les intérêts des créateurs et l'accès du public à l'information et à la culture.

La visite nous a également permis de découvrir l'architecture remarquable du bâtiment principal, construit dans les années 1970 selon des principes écoresponsables. Un élément particulièrement marquant réside dans le fait que quelques pierres de marbres colorées ornant l'intérieur du bâtiment ont été offertes par des États tels que la France, témoignant de la dimension universelle de l'organisation. Parmi ces pierres figure notamment une pierre de Lune, don

symbolique de la NASA. Enfin, détail évocateur, une fenêtre du bureau principal donne directement sur le Mont Blanc afin, selon les mots de Madame DEBLUE, « d'ouvrir l'esprit » des fonctionnaires internationaux.

Le déjeuner, pris au sein même de l'institution, a prolongé cette immersion au cœur du fonctionnement quotidien d'une organisation internationale majeure.

L'après-midi a ensuite été consacrée à une visite de la musée d'art et d'histoire de Genève, offrant une parenthèse culturelle enrichissante. Après cette journée bien remplie, et pour profiter de notre dernière soirée sur une note conviviale, nous nous sommes retrouvés autour d'une pizza : un moment simple mais chaleureux avant de reprendre la route vers Caen le lendemain.

Le mercredi matin, une dernière visite institutionnelle nous attendait : celle de l'Association Européenne de Libre-Échange (AELE). Accueillis dans les locaux de l'organisation, nous avons assisté à une présentation claire et pédagogique animée par Monsieur Markus Schlagenhof, Secrétaire général adjoint de l'AELE, et Monsieur Tor Arne Solberg-Johansen, conseiller juridique principal. Leurs interventions nous ont permis de saisir les enjeux et les spécificités de cette organisation intergouvernementale.

L'AELE, composée actuellement de quatre États membres — l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse — joue un rôle central dans la promotion du libre-échange et la conclusion d'accords commerciaux avec des pays tiers.

Déjà familiers du rôle et de la structure, nous avons profité de cette rencontre pour engager un échange plus approfondi sur le fonctionnement concret de l'organisation. La discussion a notamment permis de revenir sur la place qu'elle occupe dans l'élaboration des accords de libre-échange au niveau international. Un moment riche d'enseignements, qui a apporté un éclairage direct et actualisé sur les enjeux que nous avons déjà étudiés.

Cette visite a offert un éclairage concret sur une structure souvent méconnue, mais essentielle au bon déroulement des relations économiques internationales, en particulier dans un contexte de coopération renforcée entre États souverains.

**Maëva JAUNEAU**

**Quelques photos du voyage :**



**Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)**



**Organisation mondiale du commerce (OMC)**



**Organisation des Nations unies (ONU)**

# Le projet muséal de la Fondation Gandur pour l'Art Genève dans la ville de Caen

Visiter Genève permet de s'immerger dans une ville multifacette. Genève accueille diverses institutions internationales, elle est un lieu important de la vie économique en Suisse et elle possède un riche écosystème culturel. Représentation d'une société qui s'adonne à la culture et s'engage pour sa préservation et sa transmission, Genève compte de nombreux théâtres, opéras cinémas, musées mais aussi un nombre important de fondation d'art. Parmi ces dernières, une fondation se démarque par son histoire et son ambition : « la Fondation Gandur pour l'Art ».

La Fondation Gandur pour l'Art a été créée en 2010 par le collectionneur et entrepreneur suisse Jean Claude Gandur avec pour mission de préserver, d'enrichir et d'exposer ses collections d'art constituées depuis plus de quarante ans. Elle a pour vocation la mise à disposition de ses œuvres auprès des institutions muséales, du milieu académique et du grand public.<sup>1</sup> Jusqu'à présent, la fondation opérait à travers des expositions temporaires, des prêts d'œuvres, de la mise en ligne de ses collections, des mécénats ou encore des partenariats avec différents musées. Toutefois, depuis quelques années, la fondation ambitionne la création d'un musée abritant ses œuvres. A cette fin, elle cherchait une ville pour pouvoir mettre en œuvre son projet muséal et elle a choisi la ville de Caen.

La création d'un musée offre à la société des repères culturels cruciaux dans une période de mutations profondes. C'est l'un des enjeux promus par le projet muséal de la fondation Gandur, fruit d'une histoire fascinante.

## L'histoire de la fondation Gandur

La fondation a vu le jour le 21 décembre 2009 dans le but de gérer les importantes collections d'art constituées par son président Jean Claude Gandur.

## La création de la fondation

Né à Grasse (France) en 1949, Jean Claude Gandur a grandi à Alexandrie en Egypte. Il a fait, ensuite, des études en droit et en sciences politiques à l'Université de Lausanne ainsi qu'en histoire à l'Université Panthéon-Sorbonne. Collectionneur d'art, entrepreneur et philanthrope, il cofonde en 1987 le Groupe Addax et Oryx, spécialisé dans le secteur de l'énergie, dont il est aujourd'hui le président. Il dirige la Fondation Addax & Oryx, créée en 1996, qui finance des projets pour lutter contre les causes premières de la pauvreté en Afrique et au Moyen-Orient. En 2010, il crée la Fondation Gandur pour l'Art, afin d'assurer la pérennité et l'accessibilité au public de ses collections, reconnues à l'échelle internationale<sup>2</sup>. La fondation basée à Genève est reconnue d'utilité publique et elle est membre du Conseil international des musées (ICOM) depuis 2013 et de l'Association des musées suisses (AMS) depuis 2019.

## Les collections diverses d'œuvres d'art

La fondation rassemble quelque 3 400 pièces. Elle regorge de vestiges archéologiques de l'Égypte pharaonique, de la Grèce et de la Rome antiques, de pièces d'art africain, de masques papous, de sculptures médiévales, de peintures baroques et d'œuvres issues de l'abstraction lyrique. Surtout, l'homme d'affaires a réuni quantité de compositions réalisées par les maîtres de la figuration narrative, un mouvement qui s'est développé en France et en Europe de 1960 à 1975, parallèlement au fameux pop art américain.<sup>3</sup> Les collections de la fondation sont organisées en quatre domaines distincts : une collection d'archéologie avec plus de 1200 objets d'art égyptiens, grecs, romains et proche-orientaux, une collection beaux-arts de plus de 750 peintures européennes essentiellement d'après-guerre, ce qui en fait l'une des plus importantes pour la période en main privée, une collection d'arts décoratifs composée de près de 400 œuvres, incluant sculptures, meubles et objets d'art du X<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle et, enfin, une collection d'ethnologie de plus de 200 objets d'Amérique latine et d'Océanie<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> <https://www.fg-art.org/fr>

<sup>2</sup> <https://www.fg-art.org/fr>

<sup>3</sup> Allevi J.-J., « Bientôt un musée Gandur à Bordeaux ? », *Le Point*, 4 décembre 2023.

<sup>4</sup> <https://www.fg-art.org/fr>

La fondation a développé des partenariats importants avec différents musées<sup>5</sup>, mais ne disposait pas d'un lieu propre d'exposition. C'est pourquoi, la Fondation a décidé de construire à Caen un musée dans l'objectif de rendre la collection accessible au public. L'accueil de ce musée reflète l'importance pour la ville de la transmission des valeurs culturelle.

### **Le projet muséal dans la ville de Caen**

*« Je suis heureux que ce soit à Caen, en Normandie : une ville qui nous a toujours réservé le meilleur accueil et avec laquelle je sais que nous irons loin car nous partageons les mêmes valeurs et les mêmes convictions sur la place de l'art et de la culture dans la vie et dans la ville. Je tiens également à remercier la ville de Bordeaux et ses équipes pour la qualité de leur proposition et leur professionnalisme »<sup>6</sup>. C'est ainsi que s'est prononcé M. Gandur lors de l'annonce du choix de la ville de Caen pour bâtir le futur musée après une longue période de réflexion.*

### **Les étapes vers la concrétisation du projet**

Le projet initial a réuni nombreuses villes françaises dont Arles, Bordeaux, Caen, Dijon, Rouen et Strasbourg. Au final, le choix était ramené à deux villes : Bordeaux et Caen. Le 24 mai 2024, la fondation annonce avoir choisi Caen. Un accord a été conclu entre la ville de Caen et la fondation pour la construction du musée près du Mémorial de Caen qui accueille chaque année plus de 400 000 visiteurs. Le coût de la construction sur le terrain fourni par la ville de Caen est estimé à 6 millions d'euros et sera couvert

par la fondation elle-même. Une association sera créée pour la gestion du lieu, tandis que la Fondation restera propriétaire des œuvres. Le 24 février 2025 la fondation a communiqué que la mission de programmation et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été confiée à AP'CULTURE qui travaillera en collaboration avec VOGT Landscape Architects, VERTICAL SEA et INNOVISION.<sup>7</sup> AP'CULTURE s'est démarquée récemment dans la conception et l'accompagnement de grands projets culturels et muséographiques à l'international, notamment pour les musées du Louvre à Paris, Lens et Abu Dhabi, ainsi que l'Art Mill Museum à Doha.

### **L'importance des valeurs culturelles pour la ville de Caen**

Ce projet témoigne aussi de l'importance de l'écosystème culturel dans la ville de Caen qui sera enrichi par un nouveau musée à l'horizon 2030.

Le projet muséal a pour objectif de rendre la culture plus accessible et offrir une expérience transversale. Elle porte une signification importante pour la ville.

Les enjeux culturels sont étroitement liés aux enjeux de la société contemporaine. Dans une période de mutations profondes, la culture est là pour offrir des repères indispensables dans un monde incertain. La connaissance du passé constitue une condition pour mieux appréhender le futur.

**Kleidi Cekrezi**

<sup>5</sup> [https://musees.dijon.fr/fondation-gandur-art#:~:text=La%20Fondation%20Gandur%20pour%20l'Art%20\(FGA\)%20a%20sign%C3%A9,de%20ses%20salles%20au%20public.](https://musees.dijon.fr/fondation-gandur-art#:~:text=La%20Fondation%20Gandur%20pour%20l'Art%20(FGA)%20a%20sign%C3%A9,de%20ses%20salles%20au%20public.)

<sup>6</sup> <https://caen.fr/media/5289>

<sup>7</sup> La Fondation Gandur pour l'Art confie la mission de programmation de son futur musée à AP'Culture ; <https://www.fg-art.org/fr>

# Comprendre l'OMC : rôle et fonctionnement d'une institution clé

L'organisation mondiale du commerce ou OMC est une organisation internationale visant à régir le **commerce** entre les États du monde. L'OMC est fondé le premier janvier 1995, en application de l'accord de Marrakech<sup>1</sup> signé le 15 avril 1994. Ce texte rentre dans le prolongement du **GATT**<sup>2</sup> ou "*general agreement on tariffs and trade*" signé le 30 octobre 1947 qui a servi de cadre juridique aux États signataires avant la création de l'OMC.

L'objectif affirmé de l'OMC, tel qu'il ressort des termes de son texte fondateur, est d'améliorer le niveau de vie des populations, créer des **emplois** et de promouvoir le **développement** durable à travers le commerce à échelle mondiale. L'organisation siège à Genève et compte 166 membres, soit 90% des États du monde<sup>3</sup>. Depuis le premier mars 2021, l'OMC est piloté par Ngozi Okonjo-Iweala, en qualité de directrice-générale.

Parmi les fonctions de l'organisation, on peut relever **l'administration** des accords commerciaux conclus, la surveillance des politiques commerciales nationales, et la **résolution** de litiges. Plus généralement, l'OMC sert de cadre pour mener les **négociations** commerciales. L'OMC est structuré autour de deux organes : la Conférence ministérielle et le Conseil général.

La Conférence constitue l'instance décisionnelle phare de l'organisation et se réunit tous les deux ans. Le Conseil agit en son nom en dehors de ces périodes. Il sert également d'organe de **règlement des différends** ou ORD et d'examen des politiques commerciales. On trouve par ailleurs de nombreux conseils et groupes d'experts traitant de questions spécifiques telles que celles liées à l'environnement.

L'OMC dispose en outre d'un **secrétariat**, chargé de fournir un appui aux conseils et comités de l'organisation, d'assister les pays en développement, d'analyser le commerce mondial et de contribuer au règlement des différends par une assistance juridique. Pour l'année 2024, le budget de l'OMC s'élevait à 205 millions de francs suisses<sup>4</sup>, financé pour l'essentiel par les contributions des États membres.

L'action de l'OMC est organisée autour de plusieurs grands principes : notamment celui d'un **commerce non-discriminatoire** à travers la clause de la nation la plus favorisée. Ainsi chaque membre est traité de façon égale, si un avantage est accordé à un partenaire commercial donné, il devra être étendu aux autres membres afin de demeurer la nation "*la plus favorisée*".

On trouve également la règle du **traitement national** égal entre les produits importés et ceux fabriqués localement. Le commerce doit être **libéralisé** par la réduction des barrières au commerce et être **transparent** et prévisible par le respect des engagements des membres. Les États membres se doivent de garantir une **concurrence loyale** en luttant contre l'octroi de subventions à l'exportation et les pratiques de dumping. Enfin, l'OMC encourage la transition vers une économie de marché dans les pays en développement.

Parmi les accomplissements récents de l'OMC, on peut citer la douzième Conférence ministérielle ou CM12, tenue du 12 au 17 juin 2022. Cette Conférence a abouti à un certain nombre d'accords parmi lesquels une Déclaration sur le traitement de l'insécurité alimentaire, une Décision sur le Programme de travail sur le commerce électronique ainsi qu'un Accord sur les subventions à la pêche<sup>5</sup>.

Ceci étant, l'OMC fait désormais face à un obstacle majeur : le **blocage** de l'organe d'appel de l'ORD. L'ORD a connu une croissance nette du nombre de recours depuis 2012, atteignant le nombre de 54 en 2019<sup>6</sup>. Cette impasse peut être retracée en 2006 par la suspension des négociations du cycle de Doha sur la libéralisation du commerce international. Malgré l'adhésion de la Chine en 2001 et de la Russie en 2012, la situation s'est empirée en 2016 avec l'opposition des **Etats-Unis** à la nomination de nouveaux juges à l'organe d'appel.

Cette instance est composée de 7 membres, élus par l'ORD pour un mandat de 4 ans. Le mécanisme repose sur la présence d'un quorum de 3 juges pour pouvoir prendre des décisions. Sans renouvellement du panel des membres, l'organe se trouve entièrement paralysé. Le mandat du dernier juge en

<sup>1</sup> Accord de Marrakech du 15 avril 1994 instituant l'Organisation mondiale du commerce

<sup>2</sup> Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) du 30 octobre 1947

<sup>3</sup> wto.org

<sup>4</sup> wto.org

<sup>5</sup> wto.org

<sup>6</sup> wto.org

exercice, Hong Zhao a par ailleurs expiré le 30 novembre 2020<sup>7</sup>.

Ce positionnement des Etats-Unis peut s'analyser comme une critique de l'incapacité de l'OMC à imposer ses règles, en particulier face à la **Chine** qui profiterait abusivement des dérogations liées à son statut de pays en développement<sup>8</sup>. Notons que la Chine figure, aux côtés de l'Union européenne et des Etats-Unis, comme l'utilisateur principal du mécanisme de recours. Les Etats-Unis ont encouragé à ne pas réduire l'OMC à sa fonction de règlement des différends et à privilégier la négociation, visant indirectement la Chine qui ferait un usage excessif de la procédure d'appel.

L'application concrète de ces mesures paraît lointaine car un tel accord nécessiterait un consensus de l'ensemble des membres de l'OMC. En l'état, l'organe d'appel de l'ORD demeure gelé. Par ailleurs, le conflit russo-ukrainien et la réélection de Donald Trump à la Maison Blanche a exacerbé à nouveau les **tensions** au sein de la communauté internationale. Il est donc permis de se questionner sur l'avenir de l'OMC dans un contexte de commerce international décuplé, marqué par les investissements directs à l'étranger et un certain repli vers le bilatéralisme.

**Hugo LUCKMAN**

---

<sup>7</sup> Discours d'adieu de Mme Hong Zhao, membre de l'Organe d'appel wto.org

<sup>8</sup> Laurent Paul et Bruno-Philippe Jeudy "Le blocage de l'OMC, un révélateur de la crise du multilatéralisme ?" *Bulletin de la Banque de France* 234/5, mars-avril 2021

# L'Organisation des Nations Unies à l'aube de ses 80 ans : entre réussite et défis contemporains

Le 24 octobre 2025 marquera le quatre vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui regroupe aujourd'hui 193 des 197 États officiellement reconnus. Cependant, le retour de Donald Trump à Washington et les récents conflits armés soulèvent des interrogations sur son efficacité.

## La nécessité de créer une organisation promouvant la paix

Le projet des Nations Unies repose sur la conviction que tous les États doivent coopérer afin de résoudre pacifiquement leurs différends et améliorer la vie de chacun. Dès 1899, la Conférence internationale de la paix à La Haye a placé la résolution des crises et la prévention des guerres au cœur des priorités internationales. La Société des Nations, fondée en 1919, visait à promouvoir la coopération et la paix, mais son échec à prévenir la Seconde Guerre mondiale a mis en lumière le besoin d'une organisation plus efficace.

La Charte des Nations Unies a été élaborée entre 1941 et 1945, en pleine Seconde Guerre mondiale. Son processus débute avec la Déclaration de Saint-James en 1941, et s'achèvera le 26 juin 1945, lorsque 50 États, dont la France, rédigeront les 111 articles de la Charte lors de la Conférence de San Francisco.

## La « famille des Nations Unies » au service de la coopération internationale

Le système onusien, souvent qualifié de « famille des Nations-Unies » favorise la coopération entre États pour le développement économique et les droits de l'homme. Toutefois, l'ONU n'est ni un super-État<sup>1</sup> ni un gouvernement mondial : chaque État membre conserve sa souveraineté et participe aux institutions onusiennes sur la base du consensus. Avant tout, l'ONU constitue un cadre de dialogue et de négociation sur les enjeux mondiaux. Son fonctionnement repose sur sept organes principaux et plusieurs entités spécialisées, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité étant ses piliers majeurs.

L'Assemblée générale, où chaque État membre est représenté, adopte des résolutions à la majorité simple, et sont non contraignantes. Toutefois, les décisions relatives à l'admission de nouveaux membres et aux questions budgétaires requièrent une

majorité des deux tiers. Le Conseil de sécurité, en charge de la paix et de la sécurité internationale, prend des décisions contraignantes, pouvant inclure des sanctions ou l'usage de la force. Ses résolutions nécessitent neuf voix sur quinze, mais peuvent être bloquées par le veto d'un des cinq membres permanents (Chine, France, Russie, Royaume-Uni, États-Unis).

En outre, l'organisation dispose de nombreuses agences spécialisées tels que l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ou encore le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

## La « famille des Nations Unies » : un impact mondial au service de la paix, des droits et du développement

Grâce à cette structure diversifiée et interconnectée, l'impact de l'ONU est direct : elle soutient des millions de personnes à travers le monde, notamment en fournissant une aide alimentaire et humanitaire à près de 80 millions d'individus.

Malgré un budget modeste (moins de 1% des dépenses militaires mondiales)<sup>2</sup>, l'impact de l'ONU sur la préservation de la paix et de la sécurité est incontestable, faisant de ce dernier l'une de ses actions les plus réussies. Par l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959, et de la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes en 1979, l'ONU joue un rôle primordial dans la défense et la promotion des droits humains. Son action humanitaire est tout aussi crucial : le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit chaque année une aide alimentaire à des millions de personnes touchées par la guerre ou les catastrophes naturelles. Parallèlement, le HCR soutient ces derniers à travers le monde tout en veillant à ce que les gouvernements remplissent leurs obligations. Dans le domaine de la santé, les campagnes de vaccination de l'OMS ont contribué à l'éradication de nombreuses épidémies, et encourage la coordination pour lutter contre des maladies tels que le VIH, à travers le Programme des Nations Unies de lutte contre le sida. Enfin, face aux défis climatiques, l'ONU mobilise la communauté internationale via le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

<sup>1</sup> <https://unric.org/fr/ressources/lonu-en-bref/competences-et-prises-de-decision-de-lonu/>

<sup>2</sup> <https://unric.org/fr/ressources/lonu-en-bref/limpact-de-lonu/>

et des accords visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle cherche à sensibiliser la société sur ces problématiques, notamment au travers du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

### **La réforme du Conseil de sécurité entravée par des blocages structurels**

Ces dernières années, la réforme du Conseil de sécurité est apparue comme une nécessité. En effet, comme le souligne le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, le de sécurité, « correspond exactement à la situation post-deuxième guerre mondiale (...) », dès lors il « a un problème de légitimité, a un problème d'efficacité, et il doit être réformé »<sup>3</sup>.

En effet, à la suite de l'invasion de l'Ukraine le 24 février 2022, le Conseil de la sécurité a montré des signes de faiblesses, en raison du fait que la Russie a fait usage de son droit de veto lors de l'adoption de résolution concernant ses activités militaires en Ukraine en 2022<sup>4</sup>, comme elle l'avait fait en 2014<sup>5</sup>.

De plus, il se pose la question de la représentativité des pays africains au sein du Conseil de sécurité. Le 12 septembre 2024, l'ambassadrice américaine auprès de l'ONU, Linda Thomas-Greenfield a annoncé le soutien des États-Unis à la création de deux sièges permanents pour les pays africains et d'un siège tournant pour de petits pays insulaires en développement. Ce soutien américain survient alors que les États-Unis veulent apaiser ses relations avec l'Afrique, et renforcer ses liens avec les nations du Pacifique afin de contrer l'influence de la Chine dans la région. Cependant, les États-Unis ne souhaitent pas qu'un droit de veto soit accordé, ce qui soulève des questions quant à l'efficacité de la représentation de ces nations.

Bien qu'il s'avère nécessaire de réformer le Conseil de sécurité, ce dernier a échoué à quatre reprises, notamment au regard du fait que tout changement à la structure du Conseil doit être consacré dans la Charte, ce qui implique l'approbation des deux tiers de l'Assemblée générale<sup>6</sup>.

### **L'ONU fragilisée après le retour de Donald Trump à Washington**

Le retour de Donald Trump à la tête de la première puissance mondiale soulève des inquiétudes quant à l'avenir de l'ONU.

Lors de l'Assemblée générale du 4 mars, les États-Unis se sont opposés à plusieurs résolutions, dont celles sur la « Journée internationale de la coexistence pacifique » et l'Agenda 2030 pour le développement durable, poursuivant ainsi leur retrait progressif des institutions onusiennes comme l'OMS ou le Conseil des droits de l'homme<sup>7</sup>. Bien que ces décisions alimentent les craintes d'un retrait total des États-Unis de l'ONU, leur influence, notamment par leur droit de veto au Conseil de sécurité, rend cette issue peu probable.

Un retrait des États-Unis aurait des conséquences financières majeures, notamment au regard du fait qu'ils sont le premier contributeur de l'ONU avec 18,1 milliards de dollars en 2022, soit 20% du financement total<sup>8</sup>. Plus de 70 % de cette contribution a été allouée à quatre entités principales qui sont le PAM, le HCR, l'UNICEF et le Département des opérations de maintien de la paix. Cette situation aggrave le sous-financement de l'ONU et met en péril plusieurs programmes essentiels. Dans le contexte géopolitique actuel, il semble peu probable que d'autres gouvernements interviennent afin de combler ce déficit.

Ce revirement de la politique américaine, bien qu'inquiétant, pourrait paradoxalement stimuler une coopération internationale en incitant les nations à unir leurs efforts face à des enjeux mondiaux tels que le changement climatique, la dégradation de l'environnement ou encore les inégalités.

**Camille CHIRAT**

<sup>3</sup> Le Monde avec Reuters, « Les États-Unis favorables à ce que l'Afrique ait deux sièges permanents au Conseil de sécurité des Nations Unies », Le Monde, 12 septembre 2024, consulté le 21 mars 2025.

<sup>4</sup> Projet de résolution du Comité de sécurité « Maintien de la paix et de la sécurité en Ukraine » (UN Doc. S/2022/720) du 30 septembre 2022.

<sup>5</sup> Projet de résolution du Comité de sécurité (UN Doc. S/2014/189) du 15 mars 2014.

<sup>6</sup> Article 108 de la Charte des Nations Unis.

<sup>7</sup> *Op. cit.*, voir note de page n°3.

<sup>8</sup> <https://www.un.org/fr/about-us/financement-onu>

# Suisse-Union européenne : entre indépendance et intégration, quel avenir pour la relation ?

Dans son discours à Strasbourg du 15 juin 1953, Jean Monnet prononçait ces mots : « Notre Communauté n'est pas fermée, elle est au contraire ouverte de toutes manières (...) L'objet final est d'éliminer les barrières entre les peuples d'Europe ; il est de réunir ces peuples en une même communauté ». Même si cette Communauté européenne, devenue Union européenne avec le traité de Maastricht de 1992, s'est ouverte à bon nombre de pays – pour en compter 27 aujourd'hui – elle n'a jamais connu la Suisse parmi ses membres. Retour sur les liens, particuliers, qu'entretiennent ces deux voisins européens.

## **L'Association européenne de libre-échange (AELE) : une concurrence au marché commun**

En janvier 1960, alors que l'Europe des Six a adopté le traité de Rome depuis plus de deux ans déjà, la Suisse fonde avec six autres pays – le Portugal, le Royaume-Uni, la Norvège, le Danemark, la Suède et l'Autriche – l'Association européenne de libre-échange. Cette association vise à concurrencer l'objectif de marché commun instauré par le traité de Rome de 1957, en créant une zone de libre-échange entre les pays membres.

L'association, qui a connu plusieurs élargissements jusqu'en 1991, a progressivement perdu ses membres en 1973 (Royaume-Uni, Danemark), 1986 (Portugal) et 1995 (Autriche, Suède, Finlande) lorsque ces derniers ont intégré l'Union européenne.

Depuis 1995, l'organisation internationale compte quatre membres : la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

Au cours des années 60, la Suisse se retrouve alors dans une situation paradoxale : elle ne veut pas d'une adhésion à la Communauté économique européenne (CEE) mais ne veut pas rester complètement en marge du mouvement européen. Enclavée au milieu de l'Europe communautaire, son accès au marché européen lui est essentiel, mais elle tient particulièrement à sa neutralité, qui forme une grande part de son identité<sup>1</sup>.

## **Le début des relations bilatérales Suisse-UE**

Dans les années 70, c'est la voie bilatérale qui est privilégiée par la Suisse. En 1972 est signé le premier accord de libre-échange, qui marque le point de départ des relations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne.

À travers cet accord, la Communauté économique européenne et la Suisse renforcent leurs relations commerciales en créant une zone de libre-échange pour les produits industriels et en posant des règles pour le commerce des produits agricoles transformés. En vertu de l'accord, les produits industriels peuvent circuler sans droits de douane entre la Suisse et les États membres de la CEE, pour autant qu'ils en soient originaires. L'accord interdit par ailleurs toute restriction quantitative (quotas) ou toute autre mesure ayant un effet équivalent<sup>2</sup>.

## **Années 90 : une tentative d'adhésion à l'Union européenne avortée**

Les liens entre les deux voisins ne s'arrêtent pas là. En 1992, le Conseil fédéral suisse participe aux négociations sur l'accord relatif à l'Espace économique européen (EEE) qui a lieu entre les pays de l'Union européenne et les pays de l'Association européenne de libre-échange, et dépose en mai 1992 sa candidature auprès de l'UE.

Soumis à référendum en décembre 1992, l'accord sur l'Espace économique européen est rejeté à 50,3% par le peuple suisse. Il est cependant approuvé par la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, ce qui fait de la Suisse le seul pays membre de l'Association européenne de libre-échange à ne pas être partie à l'Espace économique européen.

Cet échec entraîne le gel de la candidature de la Suisse à l'UE par le Conseil fédéral dès 1992. Laissée en suspens pendant de nombreuses années, la candidature est officiellement retirée par lettre du Conseil fédéral le 27 juillet 2016<sup>3</sup> après un vote du Conseil des États (chambre haute) et du Conseil fédéral (chambre basse) en faveur du retrait de la candidature.

<sup>1</sup> Chave S. « Suisse-UE : une relation compliquée », *Le Temps*, 30 avril 2021.

<sup>2</sup> Quentin M., « Les relations entre la Suisse et l'Union européenne », *Toute l'Europe*, 17 mai 2024.

<sup>3</sup> Lettre du Conseil fédéral du 27 juillet 2016 : <https://www.eda.admin.ch/europa/fr/home/aktuell/medienmitteilungen.html/content/europa/fr/meta/news/2016/7/27/EU-Beitrittsgesuch>

L'Espace économique européen avait pour objectif d'étendre le bénéfice des quatre libertés de circulation offertes par le droit de l'Union européenne (marchandises, services, capitaux, personnes) à tous les membres de l'accord. Les pays membres de l'EEE se voient également appliquer diverses politiques de l'UE directement liées aux quatre libertés (transports, coopération économique et monétaire, énergie, social, santé, environnement...), et dans d'autres domaines tels que la concurrence, la protection des consommateurs ou l'éducation. L'adhésion à l'EEE permet également aux pays qui en sont membres de bénéficier de certains programmes européens tels qu'Erasmus+ pour l'éducation, Horizon Europe pour la recherche et l'innovation, ou Interreg pour la coopération régionale.

L'EEE n'est cependant pas à confondre avec l'Union européenne. Il ne couvre pas par exemple la politique agricole commune (PAC), la monnaie unique, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), ni même la coopération policière et judiciaire. Contrairement à l'UE, l'EEE n'est pas une union douanière : le tarif extérieur commun qui s'applique aux frontières de l'UE ne concerne pas les trois pays, qui peuvent librement décider de leurs tarifs douaniers<sup>4</sup>. Les États de l'EEE non-membres de l'UE ne peuvent pas non plus participer au vote des textes débattus au sein de l'UE mais sont ensuite obligés de les appliquer, pour les politiques incluses dans l'accord sur l'EEE.

### **La poursuite de la voie bilatérale pour des relations Suisse-UE**

À la suite de l'échec du référendum, les deux voisins optent pour la voie bilatérale afin de poursuivre le renforcement de leurs relations. À l'issue des négociations, les parties adoptent les « accords bilatéraux I » en 1999, qui concernent sept secteurs différents, de la libre circulation des personnes à l'agriculture, en passant par le transport aérien et terrestre. Ces accords sont approuvés en 2000 lors d'une votation populaire, qui l'emporte avec une majorité de 67 %.

Ces accords sont complétés en 2004 par les « accords bilatéraux II », qui visent l'élargissement des domaines de coopération entre les deux partenaires, qui incluent désormais l'environnement et la culture. Ces accords prévoient également l'adhésion de la Suisse à

l'espace Schengen<sup>5</sup> relatif au contrôle aux frontières et au système de Dublin relatif à la gestion des demandes d'asile. Acceptés par un vote de la population suisse lors d'un référendum de 2005, les « accords bilatéraux II » sont entrés en vigueur entre 2005 et 2009. La Suisse est ainsi membre de l'espace Schengen et du système Dublin depuis décembre 2008.

À travers l'accord de libre-échange et les accords bilatéraux I et II, la Suisse dispose d'un accès direct au marché intérieur et à certains secteurs clés (transports, produits agricoles, marchés publics). Cela explique qu'en 2023, 50% des exportations suisses étaient destinées à l'UE et que 70% des importations suisses provenaient d'États membres de l'UE<sup>6</sup>.

Plus récemment, le 20 décembre 2024, la Commission européenne et la Confédération helvétique ont conclu un paquet d'accords visant à moderniser et approfondir la relation Suisse-UE. Ce paquet permet notamment la mise à jour de cinq accords existants – portant sur la libre-circulation des personnes, la reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité, les transports terrestres, le transport aérien et l'agriculture – et la création de trois nouveaux accords, en matière d'électricité, de sécurité alimentaire et de santé. Grâce à cet accord, la Suisse intégrera également les programmes européens Erasmus+, Horizon Europe et Digital Europe dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. En contrepartie, la Suisse s'est engagée à verser 140 millions d'euros par an jusqu'en 2029 au budget de l'Union européenne, et 375 millions d'euros par an entre 2030 et 2036.

Ce paquet n'est toutefois pas encore ratifié. Une fois validé par le Conseil fédéral suisse, ce dernier devra être entériné au niveau européen par un vote du Conseil, puis du Parlement européen.

Le Parlement et la population suisse devront également se prononcer sur ces accords. Conformément à sa tradition démocratique, la Suisse organisera un référendum sur ces accords, vraisemblablement sous la forme de plusieurs votations thématiques. Une consultation pourrait être organisée avant l'été 2025<sup>7</sup>.

**Vivien LETAILLEUR**

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> J. C. avec AFP et AP, « La Suisse entre dans l'espace Schengen », *Le Figaro*, 17 décembre 2008.

<sup>6</sup> Site du Département fédérale des affaires étrangères (DFAE) suisse : <https://www.eda.admin.ch/europa/fr/home/bilateralerweg/bilaterale-abkommen-bis-1999/freihandel.html>

<sup>7</sup> De Guigné A., « Quel est cet accord bilatéral entre la Suisse et l'Union européenne sur le point d'aboutir ? », *Le Figaro*, 18 décembre 2024